



CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JANVIER 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, lundi vingt-neuf janvier le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BRÉJEON, Maire.

Mme Agnès TINCHON, M. Thierry TASTARD, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel VICENTE, M. Johan CHARRUAU, Mme Chrystel BERTRON, Adjoints

Mme Martine LAURENDEAU, M. Jean-Noël JUBEAU, M. Thierry DE ROQUEFEUIL, Mme Anita LE MEUR, Mme Laurence BOUREAU, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Nicolas CHILDEBRAND, M. Ivain BIGNONET, Mme Céline MURAIL, M. Patrice BARBAULT, Mme Bernard GALLIOU, Mme Nathalie HERSANT, M. Laurent DANIEL, M. Didier DOHIN, M. Bernard BLIN, Mme Christine HUU, M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND, M. Jacques GODIN, Conseillers

Absents excusés :

Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART a donné pouvoir à M. LE MAIRE

Mme Marie-Laure GABARD a donné pouvoir à M. Thierry TASTARD

Mme Nathalie TRAINEAU a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Laurent DANIEL

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HERSANT

M. le Maire ouvre la séance publique à 20 H.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir, et constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

Mme Nathalie HERSANT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2312-1,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2018 annexé à la présente délibération,

Je vous propose :

- de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2018 et de procéder au vote.

M. CHARRUAU présente un diaporama :

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Débat sur les orientations budgétaires

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

1



Débat sur les orientations budgétaires pour le budget 2018

PREAMBULE

DOB obligatoire dans communes + 3 500 habitants : cf loi du 6 février 1992 et article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Obligation organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

2



PARTIE 1

APERCU ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Evolution Produit Intérieur Brut en %
(prévisions FMI)



CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

3

L'économie mondiale

Prévision croissance mondiale : 3,5 % en 2017 et 3,6 % en 2018, niveaux supérieurs à 2016 (3,2 %).

Inflation globale est restée modérée.

Raffermissement croissance au niveau mondial mais ralentissement aux Etats Unis et en Grande Bretagne.

Pour la Chine, prévision croissance soutenue : 6,7 % en 2017 et 6,4 % pour 2018.

Bonnes performances également sur la zone Euro.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

4

L'économie Française

Bilan des indicateurs économiques français		
	2017	2018
Croissance du PIB en volume	1,7 %	1,7 %
Investissement des entreprises	4,2 %	4,1 %
Risq à la consommation (hors tabac)	1 %	1 %
Déficit public (en % du PIB)	2,9 %	2,6 %
Prévisions dépenses (en % du PIB)	56,8 %	56,8 %

Source : PLF 2018 – Chiffres clés – Ministère de l'Action et des Comptes Publics

Croissance française portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes.

Inflation faible (1%), largement en dessous de 2 % (cible de la Banque Centrale Européenne).

Budget Etat 2018 basé sur croissance de 1,7 % du PIB. La France n'avait pas connu un tel niveau de croissance depuis 2011.

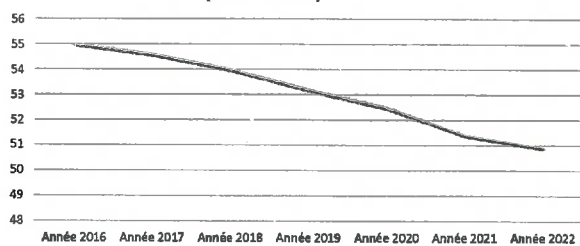
Prévision déficit public : 2,9 % du PIB sur 2017 et 2,6 % du PIB sur 2018 (< seuil 3 % défini au niveau de l'Europe).

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

5



Prévision d'évolution des dépenses publiques en France sur les cinq prochaines années (en % du PIB)



Source : PLF 2018

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

6



PARTIE 2

NOUVELLES DISPOSITIONS INTRODUITES PAR LA LOI DE FINANCES 2018 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Ces lois comportent de nombreuses dispositions impactant les finances publiques et notamment le gel de la DGF, la suppression partielle de la taxe d'habitation, le principe d'une contractualisation « Etat et collectivités locales »,...

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

7



Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Baisse systématique de la DGF suspendue sur 2018 mais baisse possible pour financer les dotations de péréquation.

Mise en place d'une contractualisation entre l'Etat et les 340 plus grandes collectivités locales (Régions, Départements, Communes et EPCI dont les recettes de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'€ soit en principe les Communautés d'Agglomération de plus de 150 000 habitants et les communes de plus de 50 000 habitants).

Contrat sur 3 ans prévoyant deux critères de bonne gestion :

- évolution des dépenses de fonctionnement limitée à 1,2 %.
- capacités de désendettement plafonnées : pour les communes et les EPCI, ce plafond est fixé à 12 années.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

8



Augmentation de la péréquation verticale

Péréquation verticale bonifiée :

- + 110 millions d'€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (+ 5,3 %)
- + 90 millions d'€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (+ 6,3 %)

Bonification financée par des écrêtements appliqués sur la DGF.



Suppression progressive de la taxe d'habitation

80 % des ménages exonérés d'ici à 2020.

Coût de cette mesure : estimation à 3 milliards d'€ en 2018 et environ 10 milliards en 2020.

Prise en charge des dégrèvements par l'Etat dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Eventuelles augmentations liées au taux ou aux abattements supportées par les contribuables.

A noter : réflexion du Gouvernement pour éventuelle suppression totale taxe habitation à l'horizon 2020.



Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé et revu à la hausse

Maintien de ce fonds instauré en 2015.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : enveloppe de 615 millions d'€ sur 2018.

Grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les établissements publics, comme la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, la modernisation de l'action publique,...

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

11



Automatisation du Fonds de Compensation à la TVA (FCTVA)

Disparition du système déclaratif à compter de 2019.

Automatisation du traitement : recours à une base comptable des dépenses réalisées.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

12



Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés

Dotation forfaitaire versée aux communes en charge de l'instruction des passeports et des cartes nationales d'identité (CNI) revalorisée : 8 580 € par an contre 5 030 € antérieurement.

Dotation complémentaire de 3 550 € pour les seules communes enregistrant une activité importante de recueil et délivrance des CNI (plus de 1 875 titres par an).



Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Abondement de la DETR à hauteur de 50 millions d'€ pour atteindre 1,046 milliard d'€.

Financement provenant de l'ancienne seconde enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

A noter également concernant la DETR :

- prise en compte des projets de « petite ampleur » : projet à partir de 100 000 € contre 150 000 € précédemment.
- affectation d'une enveloppe de 90 millions d'€ aux contrats de ruralité contre 45 M€ en 2017.



Péréquation horizontale : stabilisation du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C.)

FPIC = redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Montée en puissance terminée depuis 2017.

2018 : stabilité de l'enveloppe globale (1 milliard d'€).

Garantie de sortie pour les collectivités qui en perdraient le bénéfice :

- 2018 : 85 % du montant perçu en 2017
- 2019 : 70 % du montant perçu en 2018



Ressources Humaines

Trois éléments notables :

- rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique
- report d'un an des mesures de revalorisation des agents (PPCR : Parcours Professionnels Carrières Rémunérations)
- diminution du nombre de contrats aidés.



Communes nouvelles

Modification strate population bénéficiant d'une incitation financière dans le cadre de la création d'une commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Eligibilité dorénavant pour communes de taille inférieure ou égale à 150 000 habitants (contre 10 000 habitants en 2017).

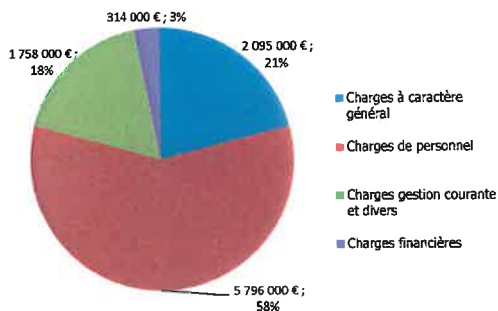


PARTIE 3

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL



Dépenses réelles de fonctionnement par nature (base compte administratif 2017 prévisionnel)

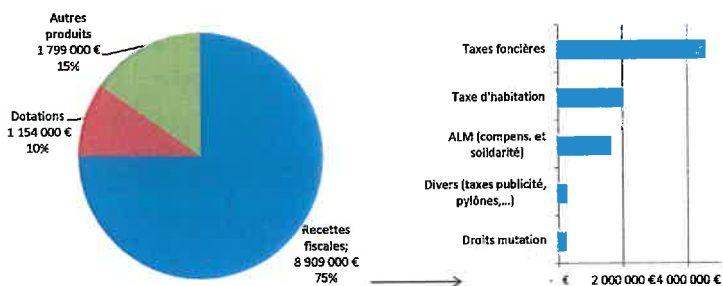


CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

19



Recettes réelles de fonctionnement par nature (base compte administratif prévisionnel 2017)



CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

20



Evolution rétrospective de l'épargne

L'épargne de la ville peut être appréciée à partir de deux notions :

- **EPARGNE DE GESTION** : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.
Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- **EPARGNE NETTE** : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.
Elle mesure l'épargne restant disponible pour investir.

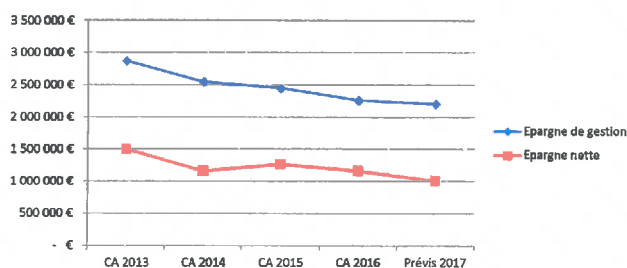
La diminution des dotations d'Etat détériore l'épargne de gestion.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

21



EVOLUTION RETROSPECTIVE DE L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'EPARGNE NETTE



A noter que l'épargne nette est directement impactée par le remboursement en capital des emprunts et surtout par les participations versées à ALTER CITES dont les variations peuvent être significatives (par exemple : rembours. 2017 > 120 000 € à rembours. 2016).

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

22



Evolutions rétrospective des principales recettes de fonctionnement

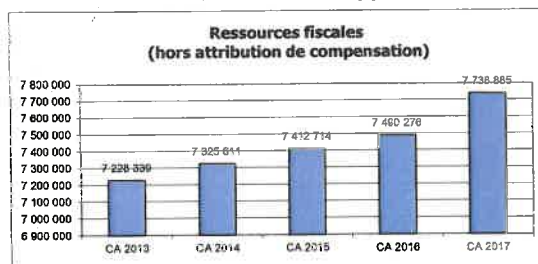
CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

23



Progression des ressources fiscales

Ces ressources comprennent notamment les impôts locaux, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, la taxe sur les emplacements publicitaires, le produit des droits de mutations et la taxe sur les pylônes électriques.



NB : L'attribution de compensation versée par ALM constitue de fait une ressource fiscale. Toutefois, cette attribution a été neutralisée compte tenu des récents transferts de compétences. Elle fera l'objet d'une analyse individualisée.

A noter pour 2017 une recette de 126 339 € de produits fiscaux exceptionnels (rôles supplémentaires) et 88 096 € de recettes supplémentaires sur les droits de mutations.

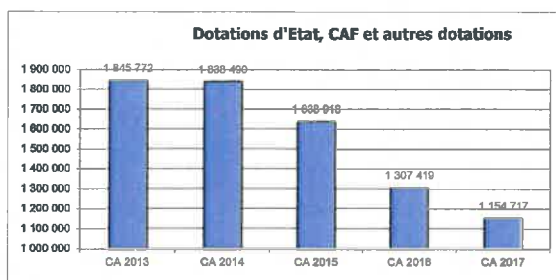
CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

24



Effondrement de l'ensemble des dotations d'Etat

Ces dotations comprennent la dotation globale de fonctionnement mais également la dotation de solidarité rurale, les différentes allocations compensant des exonérations sur les impôts locaux et les participations de la CAF au titre de l'enfance/jeunesse.



CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

25



Evolution rétrospective des principales dépenses de fonctionnement

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

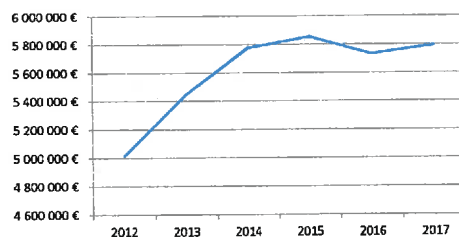
26



Evolution Charges de personnel

L'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et les recrutements réalisés (Temps d'Activités Périscolaires, complexe aquatique) avaient généré des hausses significatives en 2013 et 2014.

Charges de personnel brutes



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel brutes	5 020 000 €	5 449 000 €	5 777 000 €	5 857 000 €	5 734 000 €	5 796 000 €

CM DU 29/01/2018 - DCB 2018

27



Evolution des subventions, participations et charges générales diverses

Ce poste regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre (THV et CCAS) et les charges courantes de fonctionnement (fluides, frais d'entretien et réparations,...).

Suite aux derniers transferts de compétence, l'analyse de ce poste implique des retraitements pour travailler à périmètre constant de compétences.

Evolution 2017 = plus de dépenses mandatées en voirie.

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Montant global du poste	4 231 000 €	4 285 000 €	4 292 000 €	4 269 000 €	4 321 000 €
Evolutions annuelles en €		54 000 €	7 000 €	- 23 000 €	52 000 €
Evolutions annuelles en %		1,3%	0,2%	-0,5%	1,2%
Repères inflation		0,5%	0,0%	0,2%	1,0%

CVI DU 29/01/2018 - DOB 2018

28



LA DETTE

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

29



Capacité d'extinction de la dette

Dette communale au 31/12/2017 = 7 702 098 €.

En matière d'endettement, le calcul de la capacité de désendettement constitue un ratio beaucoup plus significatif que la dette par habitants.

Niveau d'alerte (zone dangereuse) capacité de désendettement = 11/12 années.

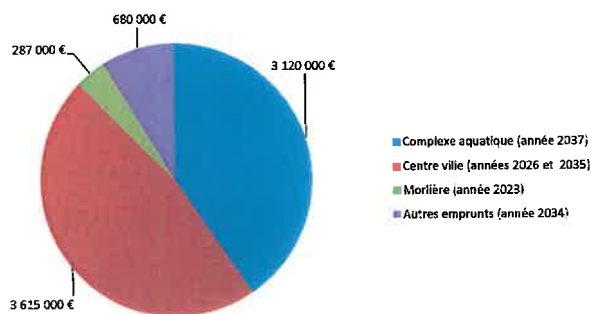
Ratios de dette au 31/12/2017	St-Barthélemy	Moyenne strate	
		5 000 à 10 000 ha	10 000 à 20 000 ha
Dette par habitant	801 €	842 €	918 €
Capacité désendettement (nbre années)	4,03	4,18	4,35

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

30



Origine et décomposition de la dette par nature d'investissement (au 31/12/2017)

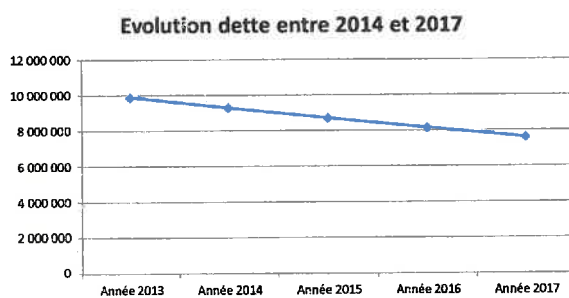


CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

31



Désendettement réalisé entre 2014 et 2017



Désendettement période 2014/2017 = 2 256 000 €.

Capacité désendettement (rapport Dette/Epargne brute) quasi stable sur cette même période : environ 4 ans.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

32



Répartition de l'encours de dette par niveau de risque

Depuis 2011, répartition établie à partir d'une charte dite « charte Gissler ».

Emprunts classés selon deux critères :

- * structure formule de calcul de l'emprunt (classement de A, risque faible, à E, risque élevé).
- * indice lié à cette formule : (classement de 1, risque faible, à 5, risque élevé).

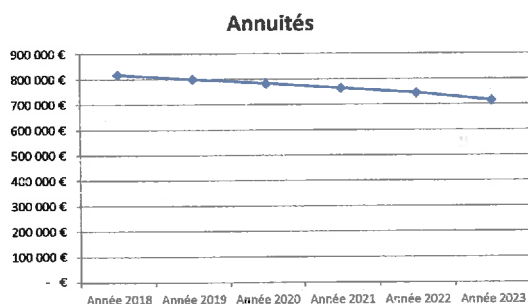


		Indices sous-jacents à la formule de calcul					
		1	2	3	4	5	6
		Indices zone €	Indices inflation	Ecarts indices zone €	Indices hors zone €	Ecarts indice hors zone €	Autres indices
Structure de la formule de calcul	A	Taux fixes et variables classiques	4 937 500 € 64,11%				
	B	Barrière simple			460 250 € 5,98%		
	C	Option d'échange					
	D	Multiplicateur jusqu'à 3					
	E	Multiplicateur jusqu'à 5	2 304 348 € 29,92%				



Prospective d'évolution de l'annuité à moyen terme

S'agissant d'une dette récente, l'annuité baissera très faiblement dans les prochaines années. A l'horizon 2023, la baisse représentera 100 000 €.

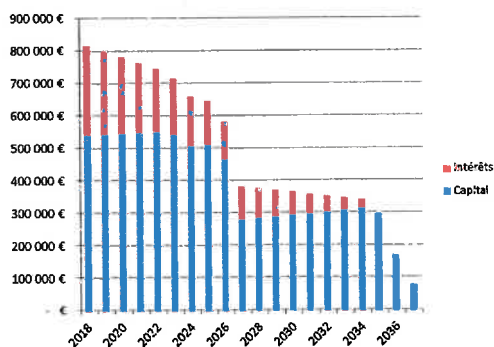


CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

35



Profil d'extinction de la dette actuelle



CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

36



LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

37



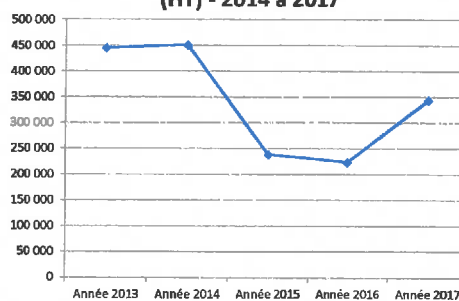
ZAC Reux-Cordelles

La convention d'aménagement public signée avec ALTER CITES implique une participation financière de la commune pour équilibrer l'opération.

Participation prévisionnelle globale : 4 275 240 € HT.

Cumul des participations déjà versées au 31/12/2017 : 2 210 214 € HT.

ZAC Reux Cordelles - Participations (HT) - 2014 à 2017

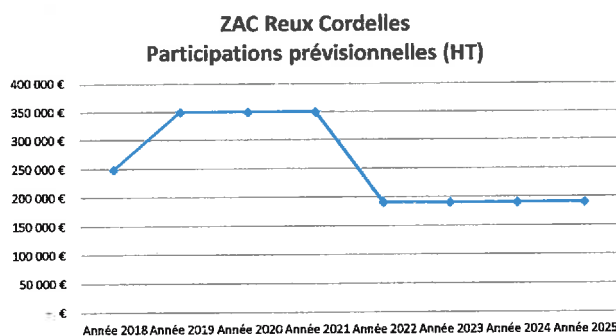


CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

38



Montant prévisionnel de la participation restant à verser au 01/01/2018 :
2 068 000 € HT.



Lotissement Ardoises Puy-Heaume :

Situation budgétaire au 31/12/2017 (montants HT)	
Cumul dépenses réalisées : acquisitions foncières + aménagement	910 174 €
Cumul recettes réalisées : vente SCI Clos de la Chevalerie	189 748 €

ETAT DES PORTAGES FONCIERS EN COURS AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE

	Superficie	Date achat	Valorisation parcelle	Précisions
Lotissement Ardoises Puy Heaume (partie Est)	12 689 m ²	2003 et 2010	872 597 €	Convention échue : transaction en cours avec aménageur privé
Secteur Le Bas Malmouche	3 784 m ²	2008	199 584 €	Fin convention 2018 : acte notarié signé avec aménageur privé
Secteur La Rillerie	6 626 m ²	2011	820 721 €	Fin convention : 2021

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

41



Les emprunts garantis

Bailleurs sollicitent les collectivités pour obtenir une garantie sur les emprunts qu'ils contractent.

A noter également caution de la commune à hauteur de 80 % pour emprunt souscrit début 2017 par ALTER CITES (emprunt qui se substitue à une ligne de trésorerie).

Capital restant garanti au 31/12/2017	
<i>Logements sociaux</i>	25 845 885 €
<i>ZAC Reux-Cordelles</i>	2 068 340 €
	27 914 225 €

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

42



PARTIE 4

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

43



Les recettes réelles de fonctionnement

*Perspective d'évolutions hors éléments exceptionnels = + 1 %
par rapport au budget primitif 2017.*

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

44



Les produits des services et autres produits

Stabilité sur la plupart des recettes périscolaires, ALSH, médiathèque,...

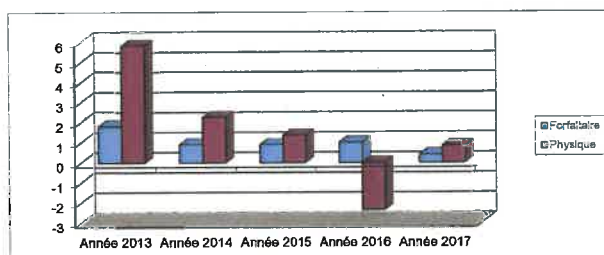
Légère progression envisagée sur les recettes « restauration scolaire » liée évolution des effectifs scolaires.



La fiscalité



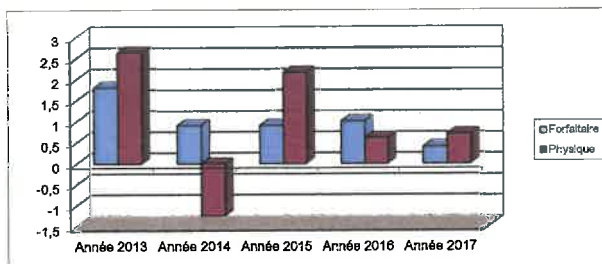
Pour la taxe d'habitation, l'évolution rétrospective des bases s'établit comme suit :



La perte de base constatée sur 2016 résulte du changement de législation en faveur des personnes de conditions modestes.



Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, on constate les évolutions suivantes :



Actualisation des bases fiscales (revalorisation forfaitaire) dorénavant calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Augmentation forfaitaire des bases pour 2018 = + 1,24 %.

A noter que les bases connaissent également une évolution physique (élargissement) provenant des constructions nouvelles ou de l'amélioration des locaux existants.

Comme évoqué en amont, la réforme de la TH permettra d'exonérer 80 % des contribuables d'ici 3 ans en fonction d'un plafond de revenus.

Structure budget primitif affecté par la réforme : chapitre « fiscalité » en baisse, chapitre « dotations » en hausse.



Orientation DOB : stabilité des taux.

Rappel : taux inchangés depuis 2009.

	Taux St-Barth. 2018	Taux moyens	
		Strate 5 000 à 10 000 hab.	Strate 10 000 à 20 000 hab.
Taxe d'habitation	15,04%	14,98%	16,61%
Taxe foncière propriétés bâties	24,47%	21,07%	22,74%
Taxe foncière propriétés non bâties	54,75%	56,13%	57,79%



Prévisions budgétaires 2018 construites :

- sur évolution physique des bases (élargissement des bases) évaluée à 2 %,
- revalorisation légale précitée (1,24 %).

Produit fiscal prévisionnel 2018 = 6 706 000 € ainsi qu'il suit :

	Bases 2017 définitives	Réval. forfait 2018 (1,24 %) + physique (2%) : + 3,24 %	Bases 2018 réévaluées	Taux	Produit potentiel
Taxe habitation	13 673 484 €	443 021 €	14 116 505 €	15,04%	2 123 122 €
Taxe foncier bâti	17 953 603 €	581 697 €	18 535 300 €	24,47%	4 535 588 €
Taxe foncier non bâti	84 542 €	2 739 €	87 281 €	54,75%	47 786 €
					6 706 497 €

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

51



L'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole = recette fiscale.

Suite aux récents transferts de compétences (septembre 2015) et pour tenir compte d'ajustements (exemple participation transport prélevée sur ce poste), son montant évolue :

	Attribution compensation
Base annuelle avant transferts compétences voire,...	2 011 201 €
Base annuelle au 31/12/2017	1 226 387 €
Différence	784 814 €
<i>Différence liée nouveaux transferts compétences</i>	<i>649 133 €</i>
<i>Différence liée participation transport</i>	<i>135 681 €</i>

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

52



Au 31/12/2017, pour la voirie et l'éclairage public, les transferts de compétence s'établissaient comme suit :

RECAPITULATION DES TRANSFERTS A ANGERS LOIRE METROPOLE			
	Dépenses	Recettes	Net
FONCTIONNEMENT TRANSFERE :			
Voirie / Eaux Pluviales (hors charges de personnel)	241 603	27 765	213 838
Voirie / Eaux Pluviales (charges de personnel)	180 627		180 627
Eclairage public	136 273	1 777	134 496
INVESTISSEMENT TRANSFERE :			
Voirie / Eaux Pluviales	70 410		70 410
Eclairage public	53 149	3 387	49 762
IMPACT SUR ATTRIBUTION DE COMPENSATION			649 133



La dotation de solidarité communautaire stable sur 2018 soit 500 000 €.

Pour rappel, cette dotation, versée par Angers Loire Métropole, résulte d'un pacte financier formalisé avec ALM.

Autres recettes fiscales en très légère progression globale sur 2018 :

	BP 2017	DOB 2018	
Droits de mutation	200 000 €	230 000 €	30 000 €
FPIC	140 000 €	135 000 €	- 5 000 €
TLPE	127 000 €	115 000 €	- 12 000 €
Taxe sur les pylônes	68 000 €	65 000 €	- 3 000 €
Droits de place	3 000 €	3 000 €	- €
	538 000 €	548 000 €	10 000 €

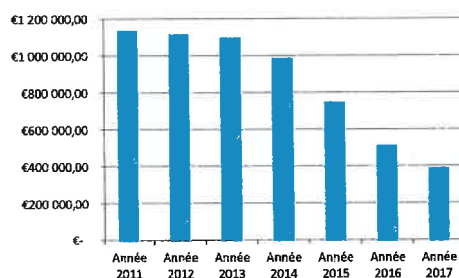
L'ensemble des recettes fiscales devrait progresser d'environ 2 % sur 2018.



Les dotations, participations et subventions

Baisse DGF entre 2013 et 2017 = - 738 000 € (-67 %).

Perte cumulée de recettes entre 2013 et 2017 = - 1 780 000 €.



Ratio DGF / recettes réelles de fonctionnement de moins en moins significatif :

- Année 2011 : 10 %
- Année 2018 (perspective DOB) : 3 %



Principe général Loi de Finances 2018 = stabilité de la DGF.

Mais enveloppe bartholoméenne budgétée à moins 5 % car :

- un écrêtement 2 à 3 % était appliqué dans le passé, en plus de la Contribution à la Réduction du Déficit Public, pour une partie de la péréquation.
- intégration financement péréquation complémentaire issue loi de finances.



Seule dotation d'Etat pérenne, la **Dotaton de Solidarité Rurale** serait maintenue à son niveau 2017 soit 105 000 €.



Compensations fiscales

Trois types de compensation : Taxe foncière, taxe habitation et taxe professionnelle.

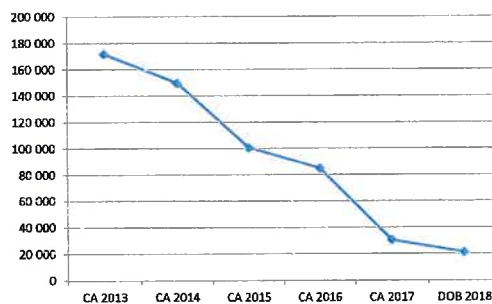
Pratiques antérieures : compensations servent variables pour ajuster le budget de l'Etat.

Perspectives 2018 :

- Compensation taxe professionnelle = seule compensation minorée.
- Compensation taxe habitation : abondée suite mise en œuvre de la réforme.



Baisse allocations compensatrices (hors taxe d'habitation) entre 2013 (réel) et 2018 (prévisions) = - 141 000 €.



	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévis. 2018
TP	132 683	104 436	68 998	58 515	18 212	9 000
FB et FNB	39 195	45 413	31 845	26 540	12 143	12 000
	171 878	149 849	100 843	85 055	30 355	21 000

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

59



Poste « subventions/participations »

Deux éléments notables :

- **partenariat avec la CAF** (soutien lié à l'enfance et la jeunesse) : recettes réajustées à la baisse pour intégrer une légère dégressivité des participations.
- **Le fonds de soutien pour les nouveaux rythmes scolaires** : fonds maintenu.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

60



Autres produits de gestion courante

= valorisation du patrimoine immobilier (loyers, charges locatives,...).

Légère baisse à prévoir au stade du DOB – 2 % suite disparition de certains loyers (Boulangerie Piffeteau notamment).



Atténuations de charges

= remboursements consécutifs aux arrêts de travail des agents.

Rappel décision 2017 :

- garanties couvertes par assurance statutaire réduites à la maladie professionnelle et aux accidents du travail.
- Auto-assurance pour les autres garanties : maladies ordinaires, congés maternité,...

Inscription budgétaire 2018 stable pour ce poste.



Les dépenses réelles de fonctionnement

Orientation globale des dépenses = stabilité.



Les charges à caractère général

Au stade du DOB : + 0,5 % envisagée.

Beaucoup de lignes à la baisse.

- Quelques hausses comme par exemple les contrats de maintenance informatique, une prestation pour un projet de service (guichet unique), les frais de gestion de la fourrière,...



Les charges de personnel

Stabilité de la masse salariale budgétée

Effectifs communaux au 31/12/2017 (Equivalent temps plein)

	Emplois permanents	Emplois non permanents	Mise Disposition
DIRECTION GENERALE	9		0,5
ADMINISTRATION GENERALE	7		
DIRECTION DES FINANCES	3		
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	3,8		0,33
DIRECTION DE LA CULTURE (dont 6,81 THV)	14,16	1	
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	36,9	2	
DIRECTION EDUCATION ENFANCE ET SPORTS	61,4	2,24	
TOTAL	135,26	5,24	0,83

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

65



Maîtrise des charges de personnel = enjeu primordial dans l'élaboration budgétaire.

Toutes les pistes possibles sont ou seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif comme par exemple :

- L'analyse des besoins au plus juste lors des recrutements ou lors de remplacements liés à l'absentéisme,
- La mutualisation,
- Le redéploiement des missions au sein d'un même service ou avec d'autres services lorsque cela est possible,
- L'étude de modes de gestion alternatifs : marchés de prestations, délégations de services publics, conventions,...
- La modernisation et la numérisation des procédures, du matériel,...
- La révision des horaires et des heures d'ouvertures, le fonctionnement en horaires annualisés,
- ...

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

66



Les autres charges de gestion courante

Légère progression (+1%) liée notamment à hausse exceptionnelle subvention THV (achat d'un nouveau logiciel).

Autres postes de ce chapitre stabilisés au stade du DOB et notamment :

- subvention d'équilibre versée au CCAS.
- participation à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC).
- subventions aux associations.



Les frais financiers

Perspectives 2018 : très légère remontée des index financiers.

Inscription budgétaire toutefois orientée à la baisse :

- Effet désendettement.
- Enveloppe ajustée au plus proche coût réel.



Synthèse des orientations budgétaires impactant le fonctionnement

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

69



Perspectives DOB 2018 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2017	DOB 2018	Evolution		Informations
011	Charges à caractère général	2 178 370	2 188 370	10 000	0,5%	<i>Fluides, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i> Beaucoup de lignes légèrement en baisse. Augmentation provenant principalement de 3 postes (budget pour projet service guichet unique, frais gestion fourrière et contrats maintenance Informatique)
012	Charges de personnel	6 000 000	6 000 000	0	0%	
65	Autres charges gestion courante	1 750 258	1 778 258	28 000	1,6%	<i>Subv. associations, THV, CCAS, DGEC, indemnités élus,...</i> Stabilité subvention CCAS, hausse excep sub THV pour financ achat logiciel), baisse sub Pigeon Vole (application convention), stabilité autres sub.
66	Charges financières	372 000	334 000	-38 000	-10,2%	Réajustement Selon marchés financiers
67	Charges exceptionnelles	15 300	15 300	0	0,0%	
014	Atténuations de produits	500	500	0	0,0%	<i>Dégrèvements jeunes agriculteurs</i>
	Sous-total intermédiaire	10 316 428	10 316 428	0	0,0%	
67	Neutralisation Numéritable 2017	57 000		-57 000	NS	
022	Dépenses Imprévues	360 000	260 000	-100 000	NS	
042	Opérations d'ordre (entre sections)	520 000	400 000	-120 000	NS	Amortissements liés pénalités Morlière terminé
023	Virement à section d'investissement	2 720 529	2 675 572	-44 957	-1,7%	Estimation
		13 973 957	13 652 000	-321 957		

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

70



Perspectives DOB 2018 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	BP 2017	DOB 2018	Evolution		Informations
70	Produits des services	1 238 000	1 252 000	14 000	1,1%	Recettes des services et réfections diverses : THV, ALM,...
73	Impôts et taxes	8 779 400	8 975 400	196 000	2,2%	Fiscalité locale, attribution compens. et dotation solidarité ALM
74	Dotations	1 134 000	1 078 000	-56 000	-4,9%	Dotations Etat, participations CAF,...
75	Autres produits gestion courante	207 000	202 000	-5 000	-2,4%	Légère minoration DGF (financ péréquation), baisse compensations fiscales et recettes sur contrats aidés
76	Produits financiers	100	100	0	0,0%	Loyers et charges locatives, locations de salles,...
013	Atténuations de charges	110 500	110 500	0	0,0%	Quelques loyers en moins : Boulangerie Piffeteau,...
042	Opérations d'ordre (entre sections)	3 000	4 000	1 000	33,3%	Remboursements suite arrêts travail
	Sous-total intermédiaire	11 472 000	11 622 000	150 000	1,3%	Amortissements subventions investissement
70	Neutralisation Numéricable 2017	57 000		-57 000	NS	
002	Excédent fonctionnement reporté	2 444 957	2 030 000	-414 957		Estimation : bilan définitif 2017 non établi
		13 973 957	13 652 000	-321 957		

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

71



Perspectives DOB 2018 : épargne de gestion (rapport épargne / recettes réelles de fonctionnement) = 14 % permettant de couvrir l'annuité d'emprunt 2018 et préserver une épargne nette.

Ligne dépenses imprévues réduites : 260 000 € (2 % des dépenses réelles) contre 360 000 € en 2017.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

72



PARTIE 5

Perspectives d'investissement sur la période 2018 à 2020

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

73



Recettes prévisionnelles d'investissement

RECETTES	DOB 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020
Epargne brute hors amortissements : cf (1)	900 000 €	984 000 €	1 044 000 €
Dotations aux amortissements	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Fonds de compensation TVA, taxe aménagement	240 000 €	400 000 €	170 000 €
Reports année 2017 sur DOB 2018 : cf (1)	2 030 000 €		
Neutralis. report lié voirie Angers Loire Métropole	- 134 000 €		
Réserve dépenses imprévues	- 260 000 €	- 260 000 €	- 260 000 €
Produit cession opération Quernon 2	192 000 €		
TOTAUX	3 368 000 €	1 784 000 €	1 614 000 €

Cf. (1) : ces chiffres proviennent d'estimations puisque :

- Le compte administratif 2017 n'est pas définitif à ce jour.
- Les chiffres 2018 reposent sur les premières orientations budgétaires et non sur le budget primitif 2018.
- L'Etat n'a notifié aucun élément justificatif en matière de dotations ou en matière de fiscalité.

CM DU 29/01/2018 - DOB 2018

74



Dépenses prévisionnelles d'investissement

DEPENSES	DOB 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020
Remboursement du capital des emprunts	543 000 €	545 000 €	548 000 €
Participation ALTER CITES	300 000 €	420 000 €	420 000 €
Investissement (nouvelles inscriptions)	2 525 000 €	819 000 €	646 000 €
Dont pour 2018 : ADAP, 1 ^{ère} tranche Parc Europe, aménagements divers (salle THV, terrain Base ball, annexe village Pierre Rabhi),...			
TOTAUX	3 368 000 €	1 784 000 €	1 614 000 €



M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND

Nos remarques et nos questions portent principalement sur la dernière partie, sur les dépenses prévisionnelles d'investissement et notamment sur les nouvelles inscriptions 2018. Nous aimerions davantage de détails. Vous n'avez pas évoqué la résidence Pierre de Coubertin. Les investissements seront-ils impactés par cette nouvelle résidence dans les années à venir entre 2018 et 2020 ? Si oui, pour quel montant ? Dans le cadre de la transition énergétique, un montant budgétaire est-il prévu pour 2018 comme par exemple l'isolation des bâtiments publics, l'installation de panneaux solaires, chauffe-eaux photovoltaïques ? Nous sommes conscients qu'une étude devrait être menée avec le SIEML pour ce sujet. Nous pouvons aussi ajouter le remplacement des véhicules de la commune et dans le cadre des déplacements doux sur la commune quels investissements sont prévus en 2018 ? Dans le cadre de la biodiversité, quel budget est prévu pour le parc de l'Europe en 2018 et une enveloppe est-elle prévue en faveur de jardin partagé ? Pour augmenter les recettes nous savons que des recherches de subventions sont menées pour des projets, des financements régionaux, nationaux et européens sont-ils envisageables ou envisagés pour le Parc de l'Europe au titre de l'aménagement paysager ? On pourrait aussi imaginer du crowdfunding, financement participatif pour lancer le projet du repair café du Village Pierre Rabhi ou pour d'autres projets. Cette pratique est répandue en Bretagne, le sujet a été évoqué à Rennes lors des Assises Nationales de la citoyenneté.

M. LE MAIRE

Je vous propose d'évoquer le projet de la rue Pierre de Coubertin en fin de Conseil lorsque nous évoquerons les questions écrites qui ont été posées par le groupe SBRE 2014.

Concernant les déplacements doux, des projets communautaires d'envergure sont en cours. La liaison douce va être créée dans l'année, elle rejoindra la Petite Gare en partant de l'avenue Jeanne d'Arc. Un maillage est intéressant à faire en lien avec l'étude du CAUE sur le Parc de l'Europe. Nous pouvons éventuellement étudier d'autres liaisons avec le Parc de Pignerolle.

M. Thierry TASTARD

Concernant le Parc de l'Europe, je vous apporterai des réponses lorsque nous présenterons la délibération portant demande de subvention.

M. LE MAIRE

Nous sommes favorables à solliciter des subventions régionales, nationales et européennes. Ces dossiers sont compliqués à monter mais nous envisageons de les déposer si les critères sont réunis. Le crowdfunding pourrait être envisagé pour la Petite Gare. Nous allons prochainement solliciter un bureau d'études pour nous aider à présenter ce projet. Nous avons aussi la possibilité d'obtenir une participation de la Fondation du Patrimoine à la condition que les citoyens participent également.

M. Thierry TASTARD

Concernant les économies d'énergie, nous équipons progressivement les bâtiments de leds, en particulier les salles de sport. Les effets sur la consommation devraient être réels. Un véhicule électrique a été acheté l'an dernier pour les ateliers, nous devrions le réceptionner prochainement. Nous allons aussi travailler avec le SIEML qui va faire une étude et une analyse de ce qui peut être réalisé. Nous aurons une vision d'ensemble de ce qui peut être fait avec un chiffrage précis.

Concernant le Parc de l'Europe, une présentation du projet a été faite, des aménagements sont prévus.

M. LE MAIRE

Afin de réaliser les travaux du Parc de l'Europe, il sera nécessaire de les intégrer dans un plan pluriannuel d'investissements. L'entrée nord me semble être prioritaire. L'objectif est aussi de sécuriser cette voie pénétrante dans le centre bourg.

M. Johan CHARRUAU

Sur le principe, il faut à chaque fois solliciter des subventions. La recherche des financements est aussi un enjeu et le crowdfunding une solution de ce type. La transition énergétique suppose d'investir des montants conséquents avant un retour sur investissement. Les opérations d'isolation de bâtiments mettent environ 20 à 30 ans avant de devenir intéressantes. Les leds permettent un retour sur investissement rapide, ce n'est pas le cas sur l'isolation des bâtiments.

M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND

J'avais évoqué les jardins partagés.

M. LE MAIRE

Ce sujet n'a pas été travaillé pour le moment.

M. Stéphane LEFEBVRE

Il me semble que M. VICENTE avait l'intention de confier ce sujet aux Conseils Participatifs de secteur. Concernant la biodiversité les services œuvrent dans ce sens. Il est prévu de l'éco-pâturage sur la commune. Un projet tutoré est également en cours avec l'Ecole Supérieure d'Agriculture pour formaliser la gestion différenciée et se diriger vers une gestion écologique des espaces.

M. Laurent DANIEL

Au nom du groupe SBRE 2014, je vous remercie pour cette présentation et les explications. La plus grande partie de ce document nous présente la situation financière nationale et locale, nous n'avons rien à redire sur ces points. Concernant les orientations budgétaires prises par votre groupe nous avons quelques remarques à formuler. Certains chiffres nous interrogent. Nous regrettons que l'année 2018 soit quasi exclusivement présentée. Nous pourrions évoquer la fin de mandat. Sur les chiffres fournis, dans le report de 2017 il est indiqué 2 030 000 € page 26 or page 27 dans les inscriptions des nouveaux investissements il est prévu 2 525 000 € d'investissements. Doit-on comprendre que le report est inclus dans cette dernière somme ? Si c'est le cas nous pourrions considérer qu'il y a au niveau des investissements sur l'année 2018, 495 000 € et non pas 2 525 000 €. Si l'on ajoute les deux sommes l'investissement est de plus de 5 000 000 €.

Dans ce tableau prévisionnel des recettes d'investissements page 26 il est pris en compte deux nombres négatifs, qui sont les réserves de dépenses imprévues, le total est bon pour 2018 mais pour 2019 si l'on déduit les 260 000 € il y aurait 1 124 000 €, nous n'obtenons pas le même total, idem pour 2020 nous obtenons 1 654 000 €. Il doit y avoir une erreur de cellule ou de calcul. Compte tenu de ces calculs les sommes mentionnées page 27 ne sont pas correctes.

Concernant les charges de personnel, comme l'an passé les 6 000 000 € prévus ne sont pas dépensés. Au compte administratif de 2016 nous étions à 5 734 000 € et le CA prévisionnel est à 5 796 000 €. Nous vous avons proposé l'an dernier d'inscrire 5 800 000 € ce qui permettrait d'avoir un différentiel de 200 000 € qui irait dans la section d'investissement.

Sur les orientations prises : ce document confirme les baisses de recettes pour les années à venir avec en plus les craintes et les incertitudes liées à la suppression totale ou partielle de la taxe d'habitation. Votre politique qui consiste à croître l'urbanisation pour combler les pertes de dotation globale de fonctionnement et augmenter les recettes fiscales voit ici ses limites. Les logements nouveaux généreront-ils des recettes supplémentaires, taxe d'habitation et taxe foncière avec la nouvelle loi ou les recettes seront-elles figées à celles que l'on connaît aujourd'hui ?

De même, la gestion des ressources humaines visant à ne pas dépasser les charges de personnel va également atteindre ses limites. Pouvez-vous nous dire quelles sont vos idées pour pouvoir augmenter à terme les recettes de la collectivité et diminuer les charges de fonctionnement notamment la masse salariale due aux transferts de compétences à la communauté urbaine ?

A 2 ans de la fin du mandat, quels sont les projets que vous allez mettre en place car ce débat d'orientations budgétaires reste flou à ce sujet. Dans les dépenses d'investissements, vous avez noté la 1^{ère} tranche des travaux dans le Parc de l'Europe mais pour quel montant et pour quel projet ? il y a aussi des travaux au THV, au terrain de base-ball, à l'annexe du VPR mais aussi des points de suspension. Ces points de suspension comprennent quels autres projets ? peut-on savoir lesquels ? La capacité d'investissement est-elle à la hauteur de vos ambitions sans avoir recours à l'emprunt ou à une hausse significative des impôts directs ? Lors des vœux du Maire vous avez souligné que vous teniez votre programme électoral. L'an passé au sein de cette instance lorsque nous avons débattu du DOB, l'Adjoint à l'Aménagement du territoire avait cité dans les projets à venir les travaux de la Petite Gare, un de vos projets phare, autre projet non évoqué mais qui figure dans votre programme la salle de la Cressonnière et le parking de la salle Pierre Audouys. Où en êtes-vous dans vos réflexions ? Nous avons des questions sur la partie transition énergétique, vous y avez partiellement répondu avec les investissements. Vous évoquez un retour sur investissement sur 20 à 30 ans, quel est-il précisément ? Quels sont les montants ?

Sur la méthode, la loi impose la publication du DOB sur le site internet de la ville. L'année dernière lorsque nous avons évoqué ce point l'Adjoint à la communication avait annoncé que le nouveau site

de la ville permettrait le dépôt du DOB mais également de travailler de manière collaborative. Pouvez-vous expliquer aux habitants présents ce soir ou regardant la web TV la procédure pour travailler de façon collaborative autour de ce DOB.

Enfin, nous devons voter après nos échanges, sur quoi ? Valide-t-on que le DOB a eu lieu ou sur les orientations présentées lors de ce DOB ?

Merci de votre attention et de vos réponses.

M. LE MAIRE

Sur les charges de personnel : il y a une recette compensatrice liée aux assurances et des modifications réglementaires (Glissement Vieillesse Technique et déroulement de carrière) à prendre en compte. Le montant de 6 000 000 € sera donc certainement atteint.

Sur les recettes supplémentaires liées à l'urbanisation : elles sont les plus sûres avec la mutualisation des ressources.

Il y a un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) qui sera présenté en février lors du vote du budget, principalement pour les travaux du Parc de l'Europe et des options restent à déterminer.

Il va y avoir des études cette année sur le projet de la petite Gare notamment au niveau touristique (lien avec la Loire à Vélo ou recharge de vélos électriques) ou en matière de covoiturage.

Des travaux d'éclairage à la salle de la Cressonnière et d'accessibilité sont prévus en 2018, puis en 2019 et 2020. Par contre, les travaux à la salle Pierre Audouys seront pour 2019.

M. Johan CHARRUAU

Concernant les prévisions 2019 et 2020 il faut effectivement supprimer les 260 000 € si l'on veut que le total soit juste. C'est un mauvais report des dépenses imprévus. Concernant le report de l'excédent, il n'y a pas que de l'investissement. Sur les 2 030 000 € il y a des économies sur les dépenses de fonctionnement à hauteur de 508 000 €, sur les recettes de fonctionnement supplémentaires il y a 387 000 € concernant des économies sur les dépenses d'investissements réalisées, suite à l'ouverture de plus ou à la réalisation de programme au final il s'agit de 302 000 €. Sur des dépenses budgétées en 2017 et non réalisées, non engagées, il y a un report de 568 000 €. Sur des dépenses d'investissements budgétées en 2017 et non réalisées le montant est de 246 000 €. En divers vous retrouvez 18 800 €. Pour les charges de personnel, des réponses ont déjà été apportées. Vous trouvez le report du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) qui va avoir une incidence sur la masse budgétaire et qui explique le maintien des 6 000 000 €.

Pour la taxe d'habitation, le principe actuellement retenu est le dégrèvement sur le montant 2017. Il n'y a pas d'impact sur le budget de la commune. La perversion est que si l'on décide d'augmenter les taux, les personnes exonérées seraient amenées à devoir payer la taxe d'habitation. C'est sûrement une des raisons pour lesquelles le gouvernement souhaite supprimer complètement cette taxe à l'horizon 2020. Concernant les limites de la politique d'urbanisation, il me semble que vous avez également été à l'initiative de cette politique dans un mandat précédent.

Il faudra également réfléchir au recours à l'emprunt et ne pas se l'interdire. Cela aurait pour effet de restructurer la dette, notamment pour l'emprunt avec un taux à 5%. Les sorties des emprunts supposent une pénalité trop importante.

M. Laurent DANIEL

Effectivement nous étions dans le groupe majoritaire lorsque des décisions concernant l'urbanisation ont été prises. La question que nous posons est de savoir si avec l'arrêt de la taxe d'habitation les nouvelles habitations y seront assujetties. L'arrêt de la taxe d'habitation en 2020 montre bien les limites de la politique d'urbanisation pour récupérer des recettes. L'Etat apportera-t-il des compensations ?

M. Johan CHARRUAU

Nous avons de réelles interrogations concernant les recettes fiscales. Il me semble difficile de supprimer plus de 2 000 000 € sans compensation. L'urbanisation ce n'est pas non plus que des recettes, c'est aussi la vie de la commune, être attractif en faisant venir de nouveaux habitants.

M. Daniel VICENTE

L'urbanisation amène certes des recettes mais il ne faut pas oublier que nous pouvons aussi changer de strate, passer d'une commune rurale à une commune urbaine. Dans le domaine des contraventions, une ville de plus de 10 000 habitants perçoit ces recettes. Le fait de générer

davantage d'habitants va nous permettre de remplir les structures de la commune qui génèrent des recettes comme le THV, le centre aquatique ou dans un autre domaine les écoles. L'urbanisation est importante, il faut la maîtriser, et passer ce cap de 10 000 habitants. C'est un élément qui nous permettra de conserver des capacités d'investissements mais ce n'est pas le seul.

Concernant le site Internet, je me questionne. Je ne vois pas comment j'ai pu tenir ce discours. Je n'ai pas évoqué de travail collaboratif sur le DOB qui serait mis à disposition sur le site Internet. Je suis pour la vie participative et collaborative de notre commune. Je regrette que la vidéo n'ait pas été en place nous aurions pu réécouter ce passage. Je crois me souvenir qu'il s'agissait davantage d'un manque d'informations en temps et en heure, au sujet des procès-verbaux. L'ancienne version n'était pas tenue à jour car la bascule entre les deux systèmes était en cours. Je ne vous contredis pas je pense qu'il y a une incompréhension entre nous.

M. Laurent DANIEL

Le 30 janvier 2017, lors de la présentation du DOB vous aviez précisé « Le site actuel ne permet pas de répondre à cette demande. Le prochain site permettra de le faire, de travailler de manière collaborative ».

M. Daniel VICENTE

Quelle était la question ?

M. Laurent DANIEL

Mme RAIMBAULT avait demandé « si le DOB serait diffusé sur le site Internet. Le service communication a-t-il prévu un retour de questions des habitants qui pourront visionner les échanges ? »

M. Daniel VICENTE

L'enregistrement et la diffusion vidéo vont permettre aux habitants de suivre le DOB. Il y a même la possibilité d'apporter des commentaires, y compris également sur la page Facebook.

M. Thierry TASTARD

L'urbanisation est une des valeurs sûres qui puisse faire progresser une commune, je rejoins M. VICENTE. Vous trouvez que nous sommes flous sur notre programme politique et les projets de fin de mandat. Je peux vous affirmer que toutes les promesses seront engagées.

Je rappelle aussi que nous avons l'ADAP en dépense très importante. Lors du mandat précédent nous nous doutions que des sommes seraient à prévoir, nous les engageons sur ce mandat, à savoir 1 300 000 €. Des économies sont impératives pour pouvoir financer ces travaux. Les coûts sont très élevés et les bâtiments concernés ont tous des spécificités. Les subventions sont peu élevées par rapport à la masse globale.

Vous évoquez le parking Pierre Audouys, l'étude sera inscrite au budget 2018 pour une réalisation 2019.

La petite Gare est certes un projet d'agglomération mais il y aura une liaison douce. Le maillage est important. De multiples idées nous sont proposées, d'initiative publique et privée. On va travailler sur le projet et on va se faire aider par un bureau d'études qui est spécialisé.

M. LE MAIRE

Un PPI pourra peut-être répondre à cette demande. Nous aurons des choix à faire et nous devons dire non.

Je remercie l'Adjoint aux finances M. Johan CHARRUAU pour cette présentation et au Directeur des Finances M. Jean-Luc GROLLEAU pour la réalisation de ce diaporama simple et pédagogique.

Je souhaite rappeler l'effondrement des dotations de l'Etat, entre 2013 et 2014 plus d'1,5 millions d'€, les incertitudes liées aux nouvelles réformes et les questionnements permanents depuis 2014 pour faire face à cette situation. Nous devons faire face aux évolutions normales mais incompressibles comme les charges de personnel. Elles atteignent 57% du budget de fonctionnement en 2017. Il y a aussi les incontournables, les dépenses réelles de fonctionnement, la dette de 543 000 €, la participation à ALTER CITES qui est de 300 000 €, les portages fonciers avec Angers Loire Métropole, les mises aux normes avec l'ADAP, le désamiantage. Après déduction de toutes ces charges l'épargne nette se détériore.

Il est impératif d'avoir des stratégies politiques et de gestion. En fonction de ces données impératives nous devons faire preuve de prudence, de vigilance et d'avoir un cadrage budgétaire proche du 0% de fonctionnement. Nos infrastructures peuvent supporter une population bien plus nombreuse. Nous avons connu une population supérieure à 10 000 habitants. Nous pourrions avoir une population entre 12 000 et 15 000 habitants. La population est de 9 595 habitants, nous avons même perdu 16 habitants. Nous ne sommes pas obligés de faire du sensationnel ou du spectaculaire. Nous pouvons acter que l'entretien du patrimoine, les économies d'énergie, l'accessibilité et la sécurité sont des nécessités prioritaires. Gouverner, gérer c'est prévoir et anticiper, c'est pour cette raison qu'il est important d'élargir nos bases fiscales et l'un des seuls moyens est l'urbanisation, le deuxième moyen c'est l'emprunt. Je remercie M. TASTARD qui est en charge des différentes négociations avec les aménageurs et les promoteurs immobiliers. Nous avons quelques difficultés avec des administrations comme la DREAL qui a bloqué le dossier du Puy Heaume Est pendant plus d'un an. Nous devons faire face à des enquêtes publiques, de multiples dépôts de pièces... Le calendrier est donc assez long. Nous avons néanmoins évité l'effet ciseaux tant redouté. Les taux d'imposition n'ont pas augmenté, c'est important de le rappeler. Nous remboursons notre dette au rythme imposé. En 2019 il ne faudra pas s'interdire de renégocier l'emprunt et d'emprunter de nouveau. Il faut bien sûr aussi innover c'est le cas avec les mutualisations avec Angers Loire Métropole ou entre communes pour le service informatique (3 communes). Nous respectons le programme de 2014, ce qui démontre une évaluation juste des besoins par rapport aux moyens. Nous tenons le cap avec fermeté, nous le garderons.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

II - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : COMMISSION CULTURE ET TOURISME (Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BRÉJEON expose :

Vu la délibération 14-059 en date du 22 avril 2014 portant création et désignant les membres de la Commission Culture et Tourisme,

Vu les délibérations 15-060 en date du 18 mai 2015, 15-076 en date du 29 juin 2015 et 17-054 en date du 29 mai 2017 modifiant la composition de cette commission,

Considérant la démission de Mme MENOT et le souhait de M. GALLIOU d'intégrer la commission Culture et Tourisme,

Je vous propose de désigner comme suit les membres de la commission :

COMMISSION CULTURE ET TOURISME
ISABELLE BAILLEUL-NITHART
PATRICE BARBAULT
MARIE-LAURE GABARD
LAURENCE BOUREAU
BERNARD GALLIOU
ISABELLE RAIMBAULT
JACQUES PIERRE DIT LEMARQUAND

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

III - MANDAT SPECIAL - DEPLACEMENT A TOULOUSE (Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BRÉJEON expose :

Vu l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil municipal peuvent prétendre au remboursement des frais que nécessitent l'exécution d'un mandat spécial en dehors des activités courantes et des déplacements habituels,

Considérant le déplacement envisagé par Mme Agnès TINCHON, première Adjointe au Maire déléguée à l'Education, à l'Enfance et aux Sports, du 1^{er} au 2 février 2018, dans le cadre du Label de la ville active et sportive,

Je vous propose de donner un mandat spécial à Mme Agnès TINCHON pour le déplacement à Toulouse, du 1^{er} au 2 février 2018.

Les frais inhérents à cette mission seront remboursés sur présentation des justificatifs et d'un état de frais.

Les dépenses seront imputées sur le budget concerné de l'exercice 2018.

Mme Agnès TINCHON

En commission nous avons acté le dépôt d'un dossier pour concourir au label de la ville active et sportive. Effectivement nous n'avions pas évoqué ce mandat spécial en commission. Ce séjour ne sera pas dispendieux. Le départ aura lieu le 1^{er} février au matin pour un retour le 2 février. Je serai accompagnée de M. François CHEVREUX, directeur du service EES. La cérémonie protocolaire a lieu le 1^{er} au soir, en présence de Mme Laura FLESSEL, Ministre des Sports. Nous assisterons également en journée à une animation cécifoot avec la section spécialisée du Toulouse Football Club suivie d'une table ronde sur la place du handicap dans les pratiques sportives. Nous reviendrons le 2 février. Nous allons covoiturier avec la ville de Beaucozé. Nous recevrons deux lauriers.

M. LE MAIRE

Deux lauriers nous seront attribués sur un total de quatre.

Mme Agnès TINCHON

L'an passé Avrillé et les Ponts-de-Cé ont reçu également deux lauriers. 151 villes avaient déposées un dossier, 119 sont retenues dont des 1, 2 et 3 lauriers. Aucune collectivité n'a obtenu 4 lauriers.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IV - CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) PERISCOLAIRE AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance Sports en date du 11 janvier 2018,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'aide au fonctionnement avec la Mutualité Sociale Agricole pour l'accueil de loisirs sans hébergement Planète Enfants.

Cette convention a pour but de définir les modalités de versement de la prestation de service.

Elle est versée en fonction du nombre d'heures de présence à l'accueil de loisirs périscolaire le mercredi des enfants dont les familles perçoivent des prestations familiales de la MSA de Maine-et-Loire.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2017 et est conclue pour une durée d'un an. Elle se reconduira par tacite reconduction d'année en année.

Mme Agnès TINCHON

Je vous propose de grouper les votes s'il n'y a pas d'opposition.

Il s'agit d'une régularisation. Pour les enfants des allocataires de la MSA, nous pouvons bénéficier d'une prestation de service dans les mêmes conditions qu'avec la CAF à savoir 54 centimes par heure

d'enfant déclarée. La MSA réglait sans convention jusqu'à présent et en demande désormais une. Les montants sont variables, nous ne connaissons pas à l'avance les familles allocataires de la MSA. En 2013 en additionnant les deux conventions le montant était de 1 218 € pour les deux conventions, en 2014 319 €, en 2015 813 €, en 2016 177 € et l'an passé 1 492 €.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

V - CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PLANETE ENFANTS (MSA)
(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance Sports en date du 11 janvier 2018,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'aide au fonctionnement avec la Mutualité Sociale Agricole pour l'accueil de loisirs sans hébergement Planète Enfants.

Cette convention a pour but de définir les modalités de versement de la prestation de service.

Elle est versée en fonction du nombre d'heures de présence à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires des enfants dont les familles perçoivent des prestations familiales de la MSA de Maine-et-Loire.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2017 et est conclue pour une durée d'un an. Elle se reconduira par tacite reconduction d'année en année.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VI - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'ASSOCIATION TRIATHLON INTERNATIONAL DE GRENOBLE (TIGRE) ET LE COMITE DEPARTEMENTAL 49 SPORT POUR TOUS POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "FITDAYS MGEN"
(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance et Sports en date du 11 janvier 2018,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association TIGRE (Triathlon International de GREnoble) et le comité départemental 49 Sport pour Tous pour l'organisation de la manifestation FITDAYS MGEN.

Cette convention a pour but de définir les modalités d'organisation de la manifestation, les rôles de chaque partie ainsi que la prise en charge financière de l'opération.

En contrepartie des droits consentis pour l'édition 2018 du « FITDAYS MGEN », la ville versera à l'association TIGRE une subvention de 3 500 € et le Comité 49 Sport pour tous versera à l'association TIGRE une subvention de 700 €.

Cette convention est conclue pour la durée de la manifestation.

Mme Agnès TINCHON

Cette convention est en prévision de l'événement FITDAYS en partenariat avec la MGEN. Cet événement a été présenté en commission et au Conseil d'administration de l'Office Bartholoméen du Sport puis avec le VPR sensibilisé sur le sujet de la question de la prévention santé par le sport et par l'intergénération. Nous avons fait cette présentation aux écoles, aux associations de parents d'élèves et aux associations sportives, qui peuvent s'impliquer à nos côtés. L'objet de la convention est de verser une subvention à l'association TIGRE d'un montant de 3 500 €. Un partenariat a été obtenu avec le comité départemental 49 Sport pour tous qui versera 700 €. Si de nouveaux partenaires étaient présents, nous ferions un avenant. Le budget de cette manifestation est de 40 000 €. Nous ajouterons des plateaux repas, des t-shirts et des coupes évalués à 400 € environ mais nous avons également des partenariats pour ces dernières dépenses.

M. Jacques GODIN

Comment cette somme de 3 500 € a été fixée ?

Mme Agnès TINCHON

L'association a de nombreux partenaires privés. Elle a monté son budget et demande aux villes de participer. Il y a une vingtaine d'étapes entre mai et juillet, la commune est la seule du Maine-et-Loire à y participer.

M. Bernard BLIN

Y-aura-t-il un renouvellement de cette opération ?

Mme Agnès TINCHON

Je ne peux pas vous le dire. Suite à une rencontre nous avons eu des sollicitations, nous dresserons un bilan à l'issue de l'événement. On peut aussi imaginer qu'il serait bien que cette manifestation se déroule dans d'autres communes de l'agglomération angevine. Le personnel municipal ne sera pas sollicité en dehors du technicien d'astreinte. Les organisateurs mettent le matériel à disposition dont une piscine et une piste.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VII - DEMANDE DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX AU TITRE DE LA REQUALIFICATION ET DE LA SECURISATION DES VOIRIES CONTIGUES AU PARC DE L'EUROPE

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale du 11 décembre 2017 précisant les secteurs d'intervention pour l'année 2018,

Je vous propose :

- De solliciter une subvention au taux maximal de 35 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 pour les travaux liés à la requalification du parc de L'Europe et la sécurisation des voiries du secteur nord. Le montant de ces travaux est estimé à 300 000 € HT.
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités en lien avec cette demande de subvention.

M. LE MAIRE

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte la version corrigée du projet de délibération.

M. Thierry TASTARD

Le premier taux de 45% représentait les aménagements de sécurité. Le taux de 35% concerne les aménagements dans son ensemble y compris la sécurité.

M. Laurent DANIEL

Cette dotation est-elle sur l'année 2018 seulement ou également sur les années suivantes ?

M. Thierry TASTARD

Dans la mesure où un phasage est possible la dotation peut concerner plusieurs années.

M. LE MAIRE

Le secteur nord est une priorité, il permettra une sécurisation du centre bourg. L'entrée sud sera à travailler puisqu'elle correspondra à un projet d'aménagement de la résidence du 8 mai et prendrait en compte les travaux de l'ESAIP.

M. Daniel VICENTE

Trois axes étaient ressortis suite à l'étude, comment le rendre plus visible de l'extérieur, avec des gros aménagements, une identité à redonner au parc de l'Europe et redynamiser le site en favorisant des échanges intergénérationnels. En parallèle nous étudions les orientations programmatiques données par le CAUE. Cette délibération ne fige pas le projet.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VIII - CONVENTION DE GESTION DES CONTENEURS ENTERRES AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE ET LES BAILLEURS SOCIAUX (Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant l'avis de la commission Aménagement du Territoire en date du 18 janvier 2018,

Considérant que pour les aménagements et réhabilitations, constructions neuves et autres opérations, Angers Loire Métropole et les bailleurs décident d'installer sur certains immeubles des conteneurs enterrés pour les déchets ménagers résiduels et pour faciliter la collecte sélective de ceux-ci,

Considérant que ces équipements permettent une amélioration importante pour l'environnement, la propreté et la sécurité, dont la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou est responsable sur son territoire,

Considérant que toute implantation est en principe réalisée sur le domaine privé des bailleurs ou de l'aménageur. Cependant, en cas d'impossibilité de mise en place sur le domaine privé, une réalisation sur le domaine public peut être envisagée sous réserve de l'accord de la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou, d'Angers Loire Métropole, et du respect des clauses de la convention jointe en annexe, en particulier son article 5 relatif à la propreté des abords.

La présente convention précise les modalités d'intervention de chaque partie signataire pour la réalisation de cet objectif.

Considérant que la convention annexée prend effet à compter de la date de signature des parties,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer chaque convention concernée avec Angers Loire Métropole et les bailleurs.

M. Jacques GODIN

Combien y-a-t-il de conteneurs enterrés sur la commune ?

M. Thierry TASTARD

Lors de la dernière commission des chiffres ont été donnés.

M. LE MAIRE

Je vous invite à consulter le compte-rendu de cette commission.

Sur les conventions en notre possession, on en compte 15 pour Logi Ouest, 4 pour Podeliha et 4 pour Angers Loire Habitat.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IX - AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ACCESSIBILITE DE LA MEDIATHEQUE DE LA RANLOUE SISE 41 RUE DE LA RANLOUE
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant l'avis de la commission Aménagement du Territoire en date du 5 décembre 2017,

Considérant la délibération 17-080 en date du 26 juin 2017,

Considérant que la Médiathèque de la Ranloue, sise 41 rue de la Ranloue, se trouve dans le périmètre des monuments historiques et qu'à ce titre un permis de construire doit être déposé pour les dits travaux en lieu et place d'une déclaration préalable.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ce permis de construire pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité du bâtiment de la Médiathèque de la Ranloue sis 41 rue de la Ranloue, et tous les actes y afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

X - AVANCE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) VILLAGE PIERRE RABHI (VPR)
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Afin de permettre son bon fonctionnement, le Conseil municipal propose d'autoriser M. le Maire à verser au Centre Communal d'Action Sociale, Village Pierre Rabhi, une avance sur subvention d'un montant mensuel d'un douzième de la subvention versée l'année précédente, et ce jusqu'au vote du budget 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XI - AVANCE SUR SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ARTS ET MUSIQUES (SIAM)
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Afin de permettre son bon fonctionnement, le Conseil municipal propose d'autoriser M. le Maire à verser au Syndicat Intercommunal des Arts et Musiques, une avance sur subvention d'un montant de 30 000 €.

M. Jacques GODIN

Cette avance suppose-t-elle que le SIAM n'a pas de trésorerie ?

M. Johan CHARRUAU

Le SIAM n'est pas une association. C'est un syndicat intercommunal et cette avance leur est indispensable pour fonctionner.

M. Ivain BIGNONET

Pourquoi avoir mis une somme pour le SIAM et pas un douzième de la subvention de l'année précédent et ce jusqu'au vote du budget 2018 comme pour le CCAS ?

M. Johan CHARRUAU

Il me semble que ce montant correspond à la somme nécessaire pour régler les salaires jusqu'au vote du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XII - AUTORISATION D'ENGAGEMENT SUR CREDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions prévues par l'article L. 1612-1,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des opérations d'investissement sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) dans la limite de 15 000 € TTC affectés à l'acquisition d'une chaudière.

M. Johan CHARRUAU

Cette autorisation permet une transition entre le budget 2017 et le vote du budget 2018. Il est nécessaire de remplacer la chaudière du site Pierre Audouys.

M. LE MAIRE

La dépense sera comptabilisée dans le budget 2018.

M. Bernard BLIN

Nous voterons pour néanmoins ne serait-il pas possible de mener une étude et d'avoir un état précis du patrimoine des chaudières ? Ainsi, nous pourrions prévenir et anticiper les futurs remplacements et travaux de réparations avant la période hivernale. Nous pourrions également réfléchir à des nouveaux modes de chauffage. Est-ce que ce type d'étude existe ?

M. Thierry TASTARD

La chaudière en question est une chaudière de la marque Wissmann et de qualité. Lors de la première panne il était question de changer une carte puis une deuxième carte est tombée en panne et enfin un brûleur. Il est prévu l'installation de deux chaudières en cascade, si l'une tombe en panne l'autre prendra le relais en étant en surpuissance. J'ai déjà demandé un bilan de l'état des chaudières, je pourrai vous proposer lors d'une commission ADT le résultat de cette étude. Quant aux nouveaux modes de chauffage, il en existe assez peu. Une chaudière bois par exemple répond à un autre mode de fonctionnement et les bâtiments concernés ne sont pas très grands et adaptés à ce type de chauffage. Il y a aussi la solution de la pompe à chaleur. Nous pourrions avoir cette discussion en commission ADT.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIII - CONVENTION CADRE AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE PORTANT CREATION DE SERVICES POUR LA GESTION DES PLATEFORMES COMMUNALES

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BRÉJEON expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5111-1,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant que la commission des communes de moins de 4 500 habitants situées hors des polarités du schéma de cohérence territoriale (devenue Commission des Communes de moins de 3000 habitants, hors communes nouvelles) a initié des réflexions sur les différentes modalités de coopérations entre les communes d'une part, et entre les communes membres et la communauté d'agglomération, d'autre part,

Considérant qu'il est utile que les parties cocontractantes puissent exercer ensemble les compétences relatives aux affaires techniques communales, à la prévention et à l'instruction du droit des sols, par regroupement des services et équipements existants, au sens des dispositions de l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en effet, les compétences financières et techniques, ainsi que les équipements susvisés, donneront lieu à une mutualisation plus efficace et plus économe, si la Communauté urbaine gère pour les deux cocontractants les biens, personnels et services susmentionnés,

Considérant que de telles prestations s'exécutent en étant exonérées de toute règle de concurrence et de publicité,

Considérant la démarche globale du schéma de mutualisation, approuvé le 11 juillet 2016,

Je vous propose :

- D'approuver les dispositions de la convention-cadre pour les plateformes de services et ses conventions annexes,
- D'autoriser M. le Maire à signer ces conventions et leurs annexes,
- D'imputer les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

M. LE MAIRE

Cette convention est générale, nous ne sommes pas concernés par le service des affaires techniques communales. Cette convention s'adresse aux communes de moins de 3 000 habitants.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIV - SERVICE COMMUN DE CONSEIL EN PREVENTION AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE (Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°102 du 21 décembre 2015, transformant la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en Communauté Urbaine,

Vu l'avis favorable du Comité Technique d'Angers Loire Métropole, en date du 9 novembre 2017,

Vu l'avis favorable du Comité Technique de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, en date du 21 mars 2013,

Vu la délibération autorisant la création du service commun de conseiller en prévention au 1^{er} avril 2013,

Considérant que le service commun de conseil en prévention mis en place en 2013 donne toute satisfaction et répond à un besoin permanent de la collectivité,

Considérant la proposition d'Angers Loire Métropole de poursuivre ce service commun pour une durée de 4 ans, dans le cadre d'une convention cadre portant création de services pour la gestion des plateformes communales,

Vu la délibération approuvant les dispositions de la convention cadre portant création de services pour la gestion des plateformes communales,

Je vous propose :

- D'approuver les dispositions de la convention annexe relative au conseiller en prévention prise en application de la convention cadre de plateforme de services. Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les actes y afférents.

M. Didier DOHIN

Il y avait précédemment 3 communes et le préventeur intervenait pour un tiers temps. Or nous passons à cinq communes avec la précision d'une répartition équitable. Le préventeur interviendra t-il pour un cinquième de son temps dans notre collectivité ?

M. LE MAIRE

Le service a été renforcé, il y a davantage de préventeurs, nous restons donc à un tiers temps. A l'origine c'était une mutualisation intercommunale sans l'aide d'Angers Loire Métropole. Désormais notre préventeur est un agent d'ALM, ce statut est plus simple dans la gestion au quotidien. Nous pourrions imaginer que le service informatique suive le même exemple.

M. Laurent DANIEL

En quoi la répartition est équitable si malgré cinq communes nous bénéficions d'un tiers temps ? Que signifie équitable dans la convention ?

M. LE MAIRE

Le temps du préventeur est partagé entre les trois communes. C'est le service de prévention qui est ouvert à d'autres communes mais l'affectation du préventeur qui intervient dans notre collectivité n'est pas modifiée. Dans le budget il y a également une somme allouée à la prévention.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XV - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES D'AGENTS TITULAIRES

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant l'avis du Comité Technique réuni le 9 décembre 2016 puis le 1^{er} décembre 2017,

Je vous propose la suppression de 35 postes, afin d'avoir une cohérence entre les postes effectivement pourvus et les postes ouverts au tableau des emplois :

1/ PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

- 1 technicien principal de 2^{ème} classe temps complet,
- 2 agents de maîtrise temps complet,
- 7 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe temps complet,
- 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe 31.5/35^{ème},
- 2 adjoints techniques temps complet,
- 2 rédacteurs temps complet,
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe temps complet,
- 1 adjoint administratif 28/35^{ème},
- 1 adjoint administratif 26.25/35^{ème},
- 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe temps complet,
- 1 adjoint du patrimoine 2^{ème} classe temps complet,
- 1 adjoint d'animation temps complet,
- 2 adjoints d'animation 30.50/35^{ème},
- 1 brigadier temps complet,
- 1 gardien temps complet,

2/ SUITE AU DEPART D'UN AGENT : RECRUTEMENT SUR UN AUTRE GRADE DU CADRE D'EMPLOI

- 1 ingénieur principal temps complet,
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe temps complet,
- 1 éducateur APS principal de 1^{ère} classe temps complet,

3/ SUITE A UNE REORGANISATION DE SERVICE

- 1 agent de maîtrise temps complet,
- 1 adjoint technique à 29.48/35^{ème},
- 1 assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe temps complet,

4/ SUITE AU CHANGEMENT DE TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

- 1 adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe 17.5/35^{ème},
- 1 adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe 20.19/35^{ème},
- 1 adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe 20.19/35^{ème}.

Je vous propose en outre la création de deux postes à compter du 1^{er} mars 2018.

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, à la direction des Finances.
- 1 poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème} à la communication THV/Ville.

Mme Chrystel BERTRON

La création du poste au service Finances va permettre le recrutement d'un agent suite à une mutation. La personne retenue n'est pas du même grade que l'agent qui a muté, il est donc nécessaire de créer ce poste avec le grade correspondant. Concernant le service communication, depuis 2014 un agent contractuel exerce des missions relevant de la communication ville et THV, il est donc proposé de pérenniser ce poste en recrutant un agent titulaire sur un poste d'adjoint administratif. Ces missions répondent à un besoin permanent.

M. Laurent DANIEL

J'ai une interrogation concernant la présentation, il y a quatre points puis les deux créations de postes, on aimerait des précisions sur les réorganisations de service et les changements de temps de travail des agents. De quoi s'agit-il ?

Mme Chrystel BERTRON

La réorganisation de service comprend des suppressions de postes.

M. LE MAIRE

Cette réorganisation de service concerne la Médiathèque.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

**XVI - COMITE TECHNIQUE (CT) ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUNS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Vu l'article 32 et 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit qu'un CT et qu'un CHSCT soient créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents,

Considérant qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité, de créer un CT et un CHSCT uniques compétents à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents,

Considérant l'intérêt de disposer d'un CT et d'un CHSCT uniques compétents pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2018 :

- Commune : 170 agents,
- CCAS : 15 agents,

permettent la création d'un Comité Technique et d'un CHSCT communs.

M. le Maire propose la création d'un Comité Technique et d'un CHSCT uniques compétents pour les agents de la Ville et du C.C.A.S.

M. Didier DOHIN

Combien d'Instances Représentatives du Personnel avez-vous décidé de mettre au CHSCT et au CT ?

M. LE MAIRE

Nous vous rendrons réponse ultérieurement.

Mme Chrystel BERTRON

Il est prévu de débattre de ce point lors des instances.

M. Jean-Luc MARTIN

Dans un souci de cohérence, lundi dernier le conseil d'administration du CCAS a pris cette même délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

La liste des arrêtés est présentée et n'apporte aucune remarque.

<u>AG-17-070</u>	11/12/2017	Avenant n°2 au marché de prestations de location et d'entretien des vêtements de travail des agents du service technique - prolongation du 01/12/2017 au 31/12/2017 - ELIS ANJOU
<u>AG-17-071</u>	12/12/2017	Attribution des travaux de réfection de l'éclairage sportif du gymnase de la Gemmetrie - BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
<u>AG-17-072</u>	14/12/2017	Attribution du marché CSPS + CT - Travaux de rénovation de l'office du complexe de la Gemmetrie - CONTRÔLE G + BUREAU VERITAS
<u>AG-17-073</u>	19/12/2017	Conclusion d'un contrat audit de voirie - GEOPTIS
<u>AG-17-074</u>	19/12/2017	Attribution d'un marché subséquent n°6 de maîtrise d'œuvre de travaux des offices du complexe sportif de la Gemmetrie - FAIVRE + YAC Ingénierie - AC2016-41
<u>AG-17-075</u>	22/12/2017	Attribution du marché de travaux de rénovation de l'accueil de loisirs Planète Enfants - 12 lots
<u>AG-17-076</u>	22/12/2017	Attribution du marché de travaux ADAP 2017-2018 - 7 bâtiments - 8 lots
<u>AG-17-077</u>	27/12/2017	Avenant à la convention d'occupation temporaire du terrain situé rue des Petites Buffeteries (AE 157 + AE 158) avec M. Jason MENUT (resp. du stationnement de 10 caravanes) - du 01/01/2018 au 28/02/2018
<u>AG-18-001</u>	17/01/2018	Cotisation d'adhésion 2018 - AMF 49
<u>AG-18-002</u>	18/01/2018	Avenant n°3 au marché de prestations de location et d'entretien des vêtements de travail des agents du service technique par ELIS
<u>AG-18-003</u>	18/01/2018	Conclusion d'un avenant 2 au marché d'acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion du service technique et gestion de la relation citoyenne
<u>AG-18-004</u>	18/01/2018	Cotisation d'adhésion 2018 - FNCC

M. LE MAIRE

SBRE 2014 a posé les questions écrites suivantes :

« *La maison intergénérationnelle*

Le projet de la maison intergénérationnelle rue Pierre de Coubertin avance. Votre équipe espère et annonce la réalisation de la première tranche pour fin 2019.

A l'endroit prévu pour cette réalisation, siègent actuellement diverses structures. Vous avez opté pour que l'ETAPE et l'ESCALE intègrent le rez-de-chaussée de la résidence intergénérationnelle, mais nous aimerions avoir les précisions suivantes :

- Les locaux prévus à cet effet au rez-de-chaussée seront-ils une location ou une accession ? Les coûts ont-ils été évalués de ces deux solutions et pouvez-vous nous les communiquer ?

Je reprendrai les autres questions ensuite. Petite erreur dans la question, il ne s'agit pas de l'Escalier mais du Point Soleil. L'Etape et le Point Soleil intégreront la nouvelle structure dédiée à l'habitat intermédiaire. Concernant l'accueil des sans-abris, l'Escalier, il est prévu de récupérer un logement du parc privé communal situé 2 rue Jean Gilles. Ce logement sera meublé. La commune perdra les recettes de ce logement. Il est prévu une dation avec l'aménageur. C'est une opération juridique par laquelle en paiement de tout ou partie de sa dette un débiteur cède la propriété d'un bien ou d'un ensemble de biens lui appartenant. C'est un échange entre le foncier que l'on possède et ce que nous récupérerons comme locaux. Une évaluation des biens est nécessaire ainsi que des locaux neufs, de la déconstruction. Le service des Domaines va être sollicité, le notaire de la commune également. Il sera peut-être nécessaire de négocier. Ces démarches prennent du temps. Les locaux nous appartiendront.

Au 16 bis rue Pierre de Coubertin, ST BARTH CYCLO occupe depuis 2012 un local pour :

- Organiser les réunions de CA-Bureau, des commissions,*
- Etre le lieu de départs/retours des sorties hebdomadaires,*
- Faire des initiations à la connaissance du matériel et à l'entretien de premier niveau,*
- Faire des informations au développement de la sécurité.*

Pouvez-vous nous dire les solutions auxquelles vous avez réfléchi pour que ST BARTH CYCLO puisse continuer à exercer ses activités associatives ?

Il semble que les diverses sollicitations du bureau de ST BARTH CYCLO, n'ont pas pour le moment, fait l'objet de réponses de votre part.

Mme Agnès TINCHON

Des échanges ont dû se croiser. La réponse a été faite la semaine dernière au Cyclo. Nous leur avons proposé une rencontre. Dans ce courrier de réponse nous avons exposé le cadre des locaux mis à disposition des associations. Nous sommes davantage dans une logique de mutualisation que de privatisation. Pour les réunions, nous les inviterons à réserver une des salles municipales disponibles. Pour les autres besoins nous évaluerons avec eux leurs besoins précisément et les étudier avec ceux des autres associations. Certaines associations ont peut-être des besoins surévalués par rapport au cadre que l'on se fixe. Un groupe de travail composé de l'élue à la culture et des élus du VPR existe, il couvre tous les secteurs des associations et échange puis identifie les besoins et les ressources dont on dispose. Nous souhaitons que tous puissent exercer correctement son activité associative. Nous souhaitons que le Cyclo continue son activité dans de bonnes conditions. Pour le moment nous n'avons pas eu de contact suite à ce courrier.

M. LE MAIRE

La réponse adressée au Cyclo date du 22 janvier.

La sécurité des biens et des personnes sur notre commune

Lors de vos vœux, relayés par la presse, vous avez évoqué des problèmes de sécurité sur notre commune, précisant que même si ces faits sont minimes, il est important qu'une réflexion sur ce thème soit menée. Nous aimerions avoir plus de détails, non pas sur les actes identifiés mais sur les pistes de réflexion, de solutions que vous avez. Et surtout comment vous pensez associer les habitants et les minorités à cette réflexion de la plus haute importance.

M. Daniel VICENTE

En préambule je voudrais rappeler que notre commune est relativement calme. Il ne faut pas s'inquiéter et écouter tout ce qui peut être dit. Malheureusement nous connaissons des incivilités et même de la délinquance sur des lieux précis et ciblés. Notre volonté est de remédier à ces incivilités. Il faut éviter que ce phénomène s'amplifie et aider les personnes qui sont directement concernées. Des actions ont été lancées ainsi que des pistes de réflexion. En termes d'actions, nous avons renforcé la coopération avec la police nationale et les bailleurs sociaux. L'arrivée d'un nouveau commissaire de police en novembre décembre dernier a facilité cette coopération. Il souhaite intervenir et éviter la montée de ces incivilités qui compliquent le quotidien des habitants. Notre commune n'est pas un cas isolé. Les bailleurs sociaux sont associés dans cette démarche, ils peuvent être acteurs. Lorsque c'est possible nous rencontrons les habitants concernés lors de réunions publiques. Récemment nous avons fait le tour des sites sensibles avec les représentants des forces de police. Une connaissance visuelle de ces lieux était indispensable. Ces lieux sont désormais identifiés et lors d'appels d'administrés ils seront repérés et pris en compte plus rapidement. Nous avons aussi amorcé un diagnostic sûreté. Au sein de la police nationale il y a un référent sûreté qui peut faire un diagnostic sur l'ensemble de la commune. Quelles sont les propositions qui peuvent être faites d'un point de vue sûreté, et notamment avec des aménagements. Si un parking privé fait l'objet de rassemblements de jeunes comment le réaménager différemment pour éviter ces regroupements et favoriser l'accès aux habitants. Se pose la question de la vidéoprotection. Les patrouilles de la police municipale et de la police nationale sont plus régulières sur les sites sensibles. Nous avons acté une tolérance zéro pour les rodéos des motos, quads. Ils ne doivent pas circuler dans des endroits non prévus à cet effet, doivent avoir l'équipement complet comme le casque et être immatriculé. Dans ces cas de non-respect nous procédons à une mise en fourrière immédiate du véhicule. Cela s'est produit en décembre puis la semaine passée il y a eu trois interpellations de ce type.

Nous allons lancer un suivi bimensuel des points connus et repérés avec les différents partenaires. Nous travaillons sur d'autres points comme l'annualisation des horaires de la police municipale avec une réflexion amorcée sur les horaires de travail. En fonction des problématiques repérées les horaires pourraient être modifiés.

Nous réfléchissons à la vidéoprotection et aux aménagements particuliers. Nous envisageons éventuellement de prendre des arrêtés municipaux d'interdiction de regroupements d'individus, dans certains lieux à certains moments précis.

M. LE MAIRE

Cet arrêté existe pour le parc de la Pellerinière.

M. Daniel VICENTE

Depuis ce secteur est plus calme. L'arrêté ne mettra pas un terme à ces regroupements mais c'est un moyen supplémentaire pour la police nationale d'intervenir. Le seul fait du regroupement est un délit. Nous nous sommes aussi aperçus que nous devons communiquer auprès des habitants sur la marche à suivre en cas de problème. Par lassitude certains habitants n'appellent plus la police car elle n'intervient pas. Même s'il n'y a aucune intervention il est indispensable d'appeler le 17. Ces appels s'intègrent dans les statistiques et permettent de justifier auprès des services de police de la nécessité d'intervenir ultérieurement. Nous souhaitons aussi augmenter les opérations coups de poing avec la police nationale pour lutter contre la vitesse, l'alcool, les stupéfiants et faire des contrôles de papiers. Cette opération menée l'an passé sera renouvelée. La vitesse mais aussi les stationnements dangereux sont une priorité au même titre que les incivilités. Je précise aussi que nous appliquons une tolérance zéro quand nos policiers sont victimes d'irrespect.

Comme il existe certainement d'autres pistes, nous proposons la création d'une commission extra-municipale dans laquelle seront représentés les élus de la majorité et des minorités pour définir des orientations et des actions à mener. Je souhaite y intégrer les habitants en associant les Conseils Participatifs de Secteurs, des acteurs de la sûreté, et éventuellement les commerçants. Nous vous contacterons pour définir les modalités de cette commission. A l'issue du travail de cette commission, des orientations prises et décidées il sera proposé une réunion publique sur le thème de la sécurité.

M. LE MAIRE

Trois à quatre fois par an je participe au Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD). Les maires des communes ou les adjoints en charge de ces questions se réunissent autour d'une thématique. Le 9 février le thème abordé sera la violence faite aux femmes. Il nous est également proposé un colloque sur les rixes inter quartiers. Un sociologue est intervenu et cela nous a apporté un éclairage différent sur le pourquoi et le comment. Il a aussi été évoqué les enjeux de la petite enfance pour prendre le problème à la base.

Un Conseil privé aura lieu le jeudi 15 février à 20H ensuite nous nous retrouverons en Conseil public le jeudi 22 février avec la présentation des comptes administratifs et le vote des budgets à 20H. En mars le Conseil sera le 26.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

La Secrétaire de Séance
Mme Nathalie HERSANT

